

CANADA

COUR D'APPEL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]

[INDIQUER VOTRE NOM]
[inscrire votre adresse]

N°: [laisser ce champ libre afin que le greffe de la Cour d'appel attribue un numéro à votre dossier]

PARTIE REQUÉRANTE - [indiquer votre position en première instance]

N° : [Indiquer le numéro de dossier en première instance]

c.

[indiquer CONFIDENTIEL si requis]

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE ADVERSE]
[inscrire l'adresse]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position de la partie adverse en première instance]

**REQUÊTE POUR PERMISSION D'APPELER D'UN JUGEMENT
[RENDU EN COURS D'INSTANCE OU METTANT FIN À L'INSTANCE]**

(Articles 30, al. 2 et 357 C.p.c. [ou] art. 31 C.p.c.)

Partie requérante

Datée du [indiquer la date]

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR D'APPEL, LA PARTIE REQUÉRANTE EXPOSE :

FAITS ET MOYENS D'APPEL

1. En date du [indiquer la date du jugement], [le ou la] juge [indiquer le nom du juge], de la Cour [du Québec ou supérieure], du district de [indiquer le district], a [préciser le dispositif du jugement rendu].
2. Un avis de jugement conformément à l'article 335 C.p.c. a été émis par le greffe de première instance en date du [indiquer la date de l'avis de jugement].

[OU]

Le jugement a été rendu à l'audience en présence des parties le [indiquer la date pour un jugement rendu à l'audience].

3. La durée de l'instruction en première instance a été de [indiquer la durée].
4. La valeur de l'objet du litige est de [indiquer la valeur, le cas échéant].
5. Le dossier ne comporte pas d'élément confidentiel.

[OU]

Le dossier comporte un élément confidentiel. [Préciser l'élément ou le document qui est confidentiel ainsi que la disposition législative ou l'ordonnance fondant la confidentialité (joindre en annexe le jugement où se trouve l'ordonnance)].

6. La partie requérante joint à la présente requête le jugement faisant l'objet du présent appel (voir Annexe 1) ainsi que tous les jugements des instances précédentes, pièces et éléments de preuve présentés en première instance et nécessaires à l'obtention de la permission.
7. **[Dans le cas où il s'agit d'une requête pour permission d'appeler d'un jugement rendu en cours d'instance]**

Il s'agit d'un jugement qui [choisir l'une des 2 options suivantes: décide en partie du litige ou cause un préjudice irréversible] puisque [indiquer en quoi le jugement décide en partie du litige ou cause un préjudice irréversible].

[OU]

[Dans le cas où il s'agit d'une requête pour permission d'appeler d'un jugement mettant fin à l'instance]

Il s'agit d'un jugement dont la question en jeu en est une qui devrait être soumise à la Cour d'appel pour les raisons suivantes : [indiquer en quoi la question en jeu en est une qui devrait être soumise à la Cour d'appel notamment parce qu'il s'agit d'une question de principe, d'une question nouvelle ou d'une question de droit faisant l'objet d'une jurisprudence contradictoire].

8. Il est dans l'intérêt de la justice d'accorder la permission demandée puisque [indiquer en quoi il est dans l'intérêt de la justice d'accorder la permission].
9. [Le ou la] juge de première instance a erré dans son jugement pour les motifs suivants :

[Expliquer de façon succincte les moyens d'appel que vous prévoyez invoquer]

Erreurs de droit

10. [Le ou la] juge de première instance a erré en droit lorsqu'[il ou elle] a décidé que [...].
11. La partie requérante entend démontrer que [...].
12. Cette erreur de droit est déterminante puisque [...].

Erreurs de fait manifestes et déterminantes

13. [Le ou la] juge de première instance a manifestement erré lorsqu'[il ou elle] a décidé que [...].
14. La partie requérante entend démontrer que [...].
15. Cette erreur de fait est déterminante puisque [...].
16. *[Dans le cas où il s'agit d'une requête pour permission d'appeler d'un jugement rendu en cours d'instance et si cela s'applique à votre dossier, ajouter la mention suivante concernant la suspension de l'instance]*

Il est également dans l'intérêt de la justice de suspendre l'instance jusqu'au jugement sur l'appel, et ce, pour les raisons suivantes : [indiquer en quoi il est dans l'intérêt de la justice de suspendre l'instance, si applicable].

CONCLUSIONS RECHERCHÉES

17. La partie requérante demandera à la Cour d'appel de :
 - a) **ACCUEILLIR** l'appel;
 - b) **INFIRMER** le jugement de première instance;
 - c) [préciser les conclusions recherchées];
 - d) **CONDAMNER** la partie intimée aux frais de justice tant en première instance qu'en appel.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR DE :

ACCUEILLIR la présente requête;

ACCORDER à la partie requérante la permission d'appeler du jugement rendu le [indiquer la date du jugement] par le juge [indiquer le nom du juge] de la Cour [du Québec ou supérieure] dans le dossier portant le numéro [indiquer le numéro de dossier];

[Si applicable, ajouter la conclusion suivante concernant la suspension de l'instance]

[SUSPENDRE l'instance jusqu'au jugement sur l'appel];

LE TOUT, frais à suivre selon le sort de l'appel.

le [indiquer la date où est signé l'acte], à
[nom de la ville]

[Votre signature]

[Votre nom]
Partie requérante

[Votre adresse]
[Votre numéro de téléphone]
[Votre numéro de télécopieur, le cas échéant]
[Votre adresse électronique]

CANADA

COUR D'APPEL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]

[INDIQUER VOTRE NOM]

N° : [indiquer le numéro de dossier en
première instance]

PARTIE REQUÉRANTE - [indiquer votre
position en première instance]

[indiquer CONFIDENTIEL si requis]

c.

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE
ADVERSE]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position de la
partie adverse en première instance]

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Partie requérante
Datée du [indiquer la date]

Je, soussigné[e], [indiquer votre nom], domicilié et résidant au [indiquer votre adresse]
affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis la partie requérante;
2. Tous les faits allégués dans la *Requête pour permission d'appeler d'un jugement [rendu en cours d'instance OU mettant fin à l'instance]* sont vrais.

le [indiquer la date où est signé l'acte], à [nom
de la ville]

[Votre signature]

[Votre nom]

Partie requérante

Affirmé solennellement devant moi ce
[indiquer la date de la signature]

[Signature de la personne recevant ce serment]

[Nom et qualité de la personne qui reçoit le
serment]

AVIS DE PRÉSENTATION

À : [Indiquer le nom de la partie à qui sera signifiée la requête], [indiquer sa position en appel], [indiquer son adresse]

[Si la requête sera présentée à Montréal, indiquer:]

PRENEZ AVIS que la *Requête pour permission d'appeler d'un jugement [rendu en cours d'instance OU mettant fin à l'instance]* sera présentée devant un honorable juge de la Cour d'appel siégeant à l'Édifice Ernest-Cormier, situé au 100, rue Notre-Dame Est, à Montréal, le [indiquer la date retenue], à 9 h 30, dans la salle RC-18.

[Si la requête sera présentée à Québec, indiquer:]

PRENEZ AVIS que la *Requête pour permission d'appeler d'un jugement [rendu en cours d'instance OU mettant fin à l'instance]* sera présentée devant un honorable juge de la Cour d'appel siégeant au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, à Québec, le [indiquer la date retenue], à 9 h 30, dans la salle 4.30.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

**LISTE DES ANNEXES AU SOUTIEN DE LA
REQUÊTE POUR PERMISSION D'APPELER**

Partie requérante

ANNEXE 1 : Jugement de l'honorable [indiquer le nom du juge] de la Cour [du Québec ou supérieure] rendu le [indiquer la date du jugement qui fait l'objet de l'appel]

ANNEXE 2 : Déclaration d'appel

ANNEXE 3 : [décrire l'annexe 3] *[si applicable]*

[Inclure toutes les annexes nécessaires au soutien de votre requête]

N° :

N° : [indiquer le numéro de dossier en première instance]

COUR D'APPEL DU QUÉBEC
DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]

[INDIQUER VOTRE NOM]

PARTIE REQUÉRANTE - [indiquer votre position en première instance]

c.

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE ADVERSE]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position de la partie adverse en première instance]

**REQUÊTE POUR PERMISSION D'APPELER D'UN
JUGEMENT [rendu en cours d'instance OU mettant fin à
l'instance]**

Partie requérante

Datée du [indiquer la date]

[Votre nom (et code d'avocat, le cas échéant)]

[Votre adresse]

[Votre numéro de téléphone]

[Votre numéro de télécopieur, le cas échéant]

[Votre adresse électronique]

REMARQUES

Dépôt et notification

- La requête pour permission d'appeler, accompagnée d'une preuve de signification à la partie intimée et des documents joints (dont la déclaration d'appel selon l'article 357 du *Code de procédure civile*), doit être déposée au greffe de la Cour d'appel en 2 exemplaires, au moins 2 jours ouvrables avant la date de sa présentation et notifiée à l'avocat qui représentait la partie intimée en première instance, au greffe du tribunal de première instance et aux personnes intéressées à l'appel à titre d'intervenant ou de mis en cause (articles 99, 139, 357, 358 et 377 du *Code de procédure civile* & articles 28 et 63 du *Règlement de procédure civile* de la Cour d'appel).

Rédaction

- La requête pour permission d'appeler ne peut faire plus de 10 pages (article 59 du *Règlement de procédure civile* de la Cour d'appel et la Directive G-2). La désignation des parties ainsi que les conclusions sont exclues du décompte des pages (voir Directive G-2).
- Un Préavis de modification visant l'article 21 du *Règlement de procédure civile* de la Cour d'appel a été émis, le 3 mars 2017, invitant les parties à rédiger leurs actes de procédure dans une police de style Arial de taille 12 ou en « une police qui ne comporte pas plus de 12 caractères par 2,5 cm (ce qui exclut les polices Times New Roman et Garamond) ». Les parties sont invitées à appliquer immédiatement ces dispositions comme si elles étaient déjà modifiées.

Annexes

- Conformément à l'article 60 du *Règlement de procédure civile* et à la Directive G-6, une requête pour permission d'appeler doit être accompagnée de tous les documents mentionnés à la Directive G-6 afin d'être présentée à la date inscrite à l'avis de présentation.
- [Extrait de la Directive G-6] Pour qu'une requête soit mise au rôle par le greffier, elle doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :
 - La déclaration d'appel;
 - Le jugement qui fait l'objet de l'appel ou de la requête pour permission d'appeler (incluant les motifs ou la transcription des motifs rendus oralement);
 - Les jugements des autres instances ou tribunaux inférieurs, le cas échéant (ex. : le jugement ou la décision faisant l'objet de la demande de contrôle judiciaire que tranche le jugement dont appel);
 - Les actes de procédure produits en première instance qui sont nécessaires à l'étude de la requête (la demande introductive d'instance, la défense, etc.);
 - Toutes autres pièces pertinentes.

De plus :

- Les parties doivent utiliser des onglets afin de bien séparer chacun des documents annexés à leur requête;
- Une liste des annexes renvoyant à l'onglet pertinent est requise;
- Les documents (requête et annexes) doivent être agrafés ou boudinés ensemble;
- Les parties sont encouragées à déposer une version technologique de leur requête ainsi que des annexes, et ce, sur une clé USB.

AVERTISSEMENT : CE MODÈLE NE DISPENSE PAS DE LA LECTURE DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES. CELUI-CI EST MIS À LA DISPOSITION DES JUSTICIABLES AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DE RÉDACTION DES ACTES DE PROCÉDURE. TOUT ACTE DE PROCÉDURE DOIT ÊTRE SOUMIS AU GREFFIER OU À LA GREFFIÈRE QUI POURRA LE REFUSER OU EXIGER DES CORRECTIONS SI L'ACTE NE RESPECTE PAS LES EXIGENCES LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES.